

#### PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

#### ARRÊTÉN° 2015 / 2473

### instituant les bureaux de vote dans la commune de GENTILLY

à compter du 1er décembre 2015

Le Préset du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40;

Vu la loi n°2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n°2015-882 du 17 juillet 2015 relatif à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales en 2015 ;

**Vu** l'arrêté DRCT/4 n° 2014/6575 du 18 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n°2014/7792 du 15 décembre 2014 modifiant l'arrêté DRCT/4 n° 2014/6575 du 18 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

Vu l'avis du Maire en date du 10 juin 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

#### **ARRÊTE**

<u>Article 1</u> – Les arrêtés DRCT/4 n°2014/6575 et n°2014/7792 des 18 août et 15 décembre 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly sont abrogés à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les électeurs de la commune de Gentilly sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

#### Canton n° 12 (le Kremlin-Bicêtre)

- Bureau n° 1 Salle des fêtes de la Mairie 6 rue du Docteur Ténine
- Bureau n° 2 Ecole maternelle Henri Barbusse (Préau) 6 rue du Docteur Ténine
- Bureau n° 3 Ecole Victor Hugo 1/3 allée des platanes
- Bureau n° 4 Ecole Gustave Courbet (Préau) rue du Président Allende
- Bureau n° 5 Ecole Gustave Courbet (Réfectoire) rue du Président Allende
- Bureau n° 6 Ecole maternelle Marie et Pierre Curie (Réfectoire) 10 rue Jean Louis
- Bureau nº 7 Ecole primaire Henri Barbusse (aile droite) 14 place Henri Barbusse
- Bureau n° 8 Ecole primaire Lamartine (aile droite) 22/24 rue des Champs Elysées
- Bureau n° 9 Ecole primaire Lamartine (aile gauche) 22/24 rue des Champs Elysées
- Bureau n°10 Ecole maternelle Jean Lurcat (Préau) Chaperon Vert, 2ème avenue
- Bureau n°11 Ecole maternelle Jean Lurçat (Préau) Chaperon Vert, 2ème avenue
- Bureau n° 12 Cmac 2 rue Jules Ferry.

<u>Article 3</u> - A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les bureaux centralisateurs sont désignés ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutin(s) considéré(s) :

<u>Election(s) européennes, présidentielle, régionales, départementales et municipales et référendum</u> : Bureau n° 1 - Salle des fêtes de la Mairie - 6 rue du Docteur Ténine

#### Elections législatives :

10<sup>ème</sup> circonscription : Bureau n° 1 - Salle des fêtes de la Mairie - 6 rue du Docteur Ténine 11<sup>ème</sup> circonscription : Bureau n° 11 - Ecole maternelle Jean Lurçat (Préau) - Chaperon Vert, 2<sup>ème</sup> avenue.

- <u>Article 4</u> Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Gentilly et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.
- <u>Article 5</u> Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1<sup>er</sup> mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.
- <u>Article 6</u> Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.
- <u>Article 7</u> Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1<sup>er</sup> bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9</u> - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

<u>Article 11</u> - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le

1 0 ACUT 2015

Cople certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Pour le préfet et par délégation L'adjointe au chef du bureau

Miréille BOUTAU

Pour le Préfet : par délégation. le Secrétaire Général,

Christian ROCK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

1er BUREAU: 6 rue du Docteur Ténine

(Canton du Kremlin-Bicêtre) 10<sup>ème</sup> circonscription

CHARLES FREROT (2 à 48)

PLACE DE LA VICTOIRE

**QUATRE TOURS** 

THIBERVILLE

VAL DE MARNE (1 à 19)

La Maire Patricia\Tordjman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

### Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

2ème BUREAU: 6 rue du Docteur Ténine

(Canton du Kremlin-Bicêtre) 10<sup>ème</sup> circonscription

DE LA BIEVRE (le 2 au 4)

CHARLES FREROT (1 à 83)

DIVISION LECLERC (1 au 19)

JEAN JAURES (5 au 21)

JEAN JAURES (4 au 22)

RASPAIL (27 à 67)

RASPAIL (2 à 58)

RENE CASSIN

**REPUBLIQUE** 

SAINT ELOI (2 à la fin)

VICTOR HUGO (1 au 11)

DE GENALLY \*

La Maire Patricia Tordiman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

3ème BUREAU : École Victor Hugo, 1/3 allée des Platanes (Canton du Kremlin-Bicêtre)  $10^{\rm eme}$  circonscription

CHARLES CALMUS

FERNAND LEGER

GABRIEL PERI (2 au 38)

**GALLIENI** 

JACQUES PREVERT

**PLATANES** 

RASPAIL (1 à 25)

**TANNEURS** 

**VERDUN** 

La Maire Patricia Tordjman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

4ème BUREAU : Préau école Gustave Courbet, rue Allende (Canton du Kremlin-Bicêtre)  $10^{\mathsf{eme}}$  circonscription

**BATHILDE** 

BENSERADE (2)

DIVISION LECLERC (10 à la fin)

DIVISION LECLERC (21 à la fin)

GABRIEL PERI (62 à 86)

MARCELIN BERTHELOT

PAROY (rue) (5 à la fin et du 8 à la fin)

PAROY (impasse)

PRESIDENT ALLENDE

RASPAIL (69 à 95)

La Maire Patricia Tordiman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

5ème BUREAU : réfectoire école Gustave Courbet, rue Allende (Canton du Kremlin-Bicêtre)  $10^{\rm eme}$  circonscription

ARCUEIL (40 au 92)

ARCUEIL (21 au 55)

BENSERADE (4 au 12 et du 1 au 7)

BOULINEAU

BOUGARD

**BOUT DU RANG** 

**CHAMOISERIE** 

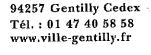
CONDORCET ((2 au 10)

**FRAYSSE** 

**GANDHILLON** 

GLAISIERES (ruelle)

**LABOURSE** 





MOULIN DE LA ROCHE (rue)

MOULIN DE LA ROCHE (passage)

NICOLAS DEBRAY (1 au 39)

PASCAL (1 au 35 et 14 au 20)

PASTEUR (1 à 65)

RASPAIL (97 au 125)

RASPAIL (60 au 88)

La Maire Patricia Tordjman

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

# Mairie de Gentilly Gentilly le 15 juin 2015

6ème BUREAU : école maternelle Pierre et Marie Curie, 10 rue Jean Louis (Canton du Kremlin-Bicêtre)  $10^{\rm eme}$  circonscription

**BEL ECU** 

BENSERADE (9 au 17 et du 14 à la fin)

CONDORCET (1 au 13)

GABRIEL PERI (88 au 162)

DES GRANDES MAISONS

JEAN LOUIS (2 au 20)

JEAN LOUIS (1 au 31)

JULIEN BONNOT

**DU PARC** 

PASCAL (2 au 12)

SOLEIL LEVANT

La Maire Patricia Tordiman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

### Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

7ème BUREAU : Préau école primaire Henri Barbusse, aile droite, 14 place Henri Barbusse (Canton du Kremlin-Bicêtre)
11<sup>ème</sup> circonscription

ALBERT GUILPIN (1 à la fin)

ARCUEIL (1 au 19 et du 2 au 38)

**BAUDRAN** 

**BOUVERY** 

CHARLES FREROT (50 au 82)

DIVISION LECLERC (2 au 8)

HENRY GAUTHEROT

JEAN JAURES (1 à 3 et le 2)

**MAZAGRAN** 

NICOLAS DEBRAY (2 au 40)

PAUL VAILLANT COUTURIER (du 1 au 35 et du 2 au 30)

PLACE HENRI BARBUSSE

POSTE

PRESIDENT WILSON

RAYMOND LEFEBVRE (du 1 au 45 et du 2 au 52)

ROBERT MARCHAND

SOUVENIR (2 au 20)

**TENINE** 



94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr

### VAL DE MARNE (21 à la fin) VICTOR MARQUIGNY

La Maire Patricia Tordjman

DE GENTLEY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

8ème BUREAU : école primaire Lamartine, aile droite, 22/24 rue des Champs Elysées (Canton du Kremlin-Bicêtre)
11ème circonscription

AUGUSTE BLANQUI (impasse)

AUGUSTE BLANQUI (rue)

CHAMPS ELYSEES

**GABRIELLE** 

HENRI KLEYNHOFF

IMPASSE JOSEPHINE

LOUIS GAILLET

PAUL VAILLANT COUTURIER (75 au 97)

PIERRE MARCEL

ROMAIN ROLLAND

La Maire Patricia Tordjman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

9ème BUREAU école primaire Lamartine, aile gauche, 22/24 rue des Champs Elysées: (Canton du Kremlin-Bicêtre) 11ème circonscription

AMELIE (villa)

BENOIT MALON

VILLA DEMAND

JEAN-BAPTISTE CLEMENT

**LAFOUGE** 

**LECOCQ** 

**PAIX** 

PASTEUR (2 au 68)

RAYMOND LEFEBVRE (47 au 109 et du 54 au 98)

PAUL VAILLANT COUTURIER (37 au 73)

REIMS

RENE ANJOLVY

La Maire Patricia Tordjman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

10ème BUREAU : préau école maternelle Jean Lurçat, chaperon vert 2<sup>ème</sup> avenue

(Canton du Kremlin-Bicêtre) 11<sup>ème</sup> circonscription

CHAPERON VERT 2<sup>ème</sup> AVENUE

La Maire Patricia Tordjman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

11ème BUREAU: préau école maternelle Jean Lurçat, chaperon vert 2ème avenue

(Canton du Kremlin-Bicêtre) 11<sup>ème</sup> circonscription

**DES AQUEDUCS** 

DES CARRIERES

CHAPERON VERT 1<sup>ère</sup> AVENUE

CHAPERON VERT 3<sup>ème</sup> AVENUE

CHAPERON VERT 4<sup>ème</sup> AVENUE

**DEDOUVRE** 

**DU PETIT BOIS** 

**FOUBERT** 

**LENINE** 

PAUL VAILLANT COUTURIER (99 à la fin)

DES TILLEULS

VILLA REMONT

La Maire Patricia Tordiman

> 94257 Gentilly Cedex Tél.: 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

Gentilly le 15 juin 2015

12ème BUREAU : C.M.A.C. 2 rue Jules Ferry (Canton du Kremlin-Bicêtre)  $10^{\rm eme}$  circonscription

ARISTIDE BRIAND

DE LA BIEVRE (6 à la fin et 1 à la fin)

GABRIEL PERI (du 40 au 60, de la rue Aristide Briand à la rue de la Division Leclerc)

JEAN JAURES (23 à la fin)

JEAN JAURES (24 à la fin)

JULES FERRY

Rue du PAROY (1 au 3 et 2 au 6)

SAINT ELOI (1 à la fin)

VICTOR HUGO (2 au 12)

La Maire Patricia Tordiman

> 94257 Gentilly Cedex Tél. : 01 47 40 58 58 www.ville-gentilly.fr

